

Arrêté n°AMRH_2025_173
Tableau d'avancement de l'année 2026
au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe

Le Maire de la Commune du Cellier,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

Vu l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 23 novembre 2021 après avis du comité social territorial en date du 5 novembre 2021.

ARRÊTE :

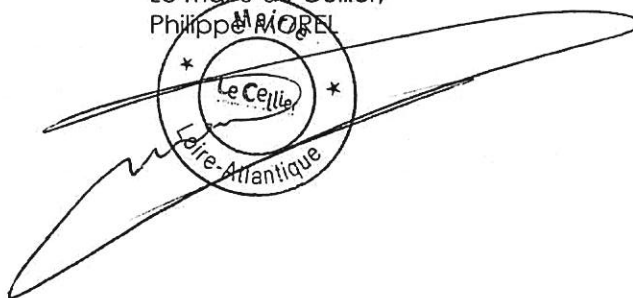
Article 1 : Est inscrit sur le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, par ordre de mérite, établi au titre de l'année 2026, le fonctionnaire suivant :

1 – Mme Agnès DENYS

Soit 1 femme – 100 % et 0 homme – 0 %.

Article 2 : Le présent arrêté sera communiqué au centre de gestion de la fonction publique territoriale de Loire-Atlantique aux fins de publicité et notifié aux fonctionnaires concernés.

Fait au Cellier, le 31 décembre 2025,
Le maire du Cellier,
Philippe MIOREL



Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes 6, allée de l'Île-Gloriette – BP 24111 40041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut-être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Notifié le : 15/01/26

Signature de l'agent :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. MIOREL'.